

DOCUMENTATION EXPOSANT LES ENJEUX DE LA FORMATION

Pourquoi mieux apprendre à conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.**

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret qui vous sera remis va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Pourquoi un livret d'apprentissage ?

Le livret d'apprentissage est le document indispensable et obligatoire lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il va vous permettre de suivre votre progression tout au long de votre formation dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

A l'intérieur de ce livret vous trouverez les 31 compétences à travailler et à valider par des approches différenciées.

Quel programme de formation ?

Le programme de formation utilisé dans ce livret se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, et à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

Pour les épreuves théoriques et pratiques vous devez impérativement présenter votre pièce d'identité.

Les horaires de vos présentations aux épreuves vous seront signifiées sur votre convocation
L'épreuve théorique porte sur l'ensemble des contenus du code de la route

Les questions font parfois appel à des questions vidéo

Vous serez évalués sur 40 questions et il faut donner minimum 35 bonnes réponses pour obtenir l'examen théorique

Votre examen se déroulera dans un Centre d'examen validé par le Ministère de l'Intérieur.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;**
- **Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;**
- **Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;**
- **Effectuer une vérification d'un élément technique à l'intérieur ou l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec cette vérification et répondre à une question portant sur les premiers secours ;**
- **Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;**
- **Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;**
- **Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.**

- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

- Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve
- A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Fwd: Convocation à l'examen pratique du permis de conduire

À partir de Cedric Bouriette <autoecole.bouriette@gmail.com>

Date Dim 01/12/2024 13:24

À cfm@bouriette.com <cfm@bouriette.com>

----- Message transféré -----

De : <noreply@interieur.gouv.fr>

Date : mar. 15 oct. 2024 à 18:13

Objet : Convocation à l'examen pratique du permis de conduire

À : <capdeviellpaul@gmail.com>

CC : <autoecole.bouriette@gmail.com>

Convocation à l'examen pratique du permis de conduire



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Convocation à l'examen pratique du permis de conduire



Le présent mail vaut convocation.

Madame, Monsieur CAPDEVIELLE PAUL YVAN DANIEL,

Nous avons bien pris en compte la réservation à l'examen pratique du permis de conduire pour la catégorie B, **le jeudi 17 octobre 2024 à 14:00** avec le numéro **NEPH 221265300183** sur le centre **TARBES B à l'adresse Autoport des Pyrénées Centre routier Kennedy 65000 TARBES**, réalisée par l'auto-école **CFM BOURIETTE** en votre nom.

Merci de vous présenter 30 min avant le début de l'épreuve.

Nous vous rappelons les éléments à vérifier le jour de l'examen :

- Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite.
- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).
- Vous présenterez votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
- Les candidats en conduite accompagnée (AAC) ont **l'obligation** de présenter à l'inspecteur leur attestation de fin de formation initiale.

Attention :

L'absence ou la non-validité d'un des documents exigés ci-dessus entraîne le report de l'examen à une date ultérieure.

Si besoin, vous avez la possibilité d'annuler votre réservation en demandant à votre auto-école disposant du mandat associé de le faire.

Si l'annulation est effectuée 6 jours avant la date prévue, vous pourrez demander à votre auto-école de vous inscrire sur un autre créneau disponible sans délai de présentation.

Si l'annulation est effectuée à 6 jours et moins de la date prévue, un délai de présentation de 30 jours à partir de la date de réservation annulée, vous sera appliqué.

Pour toute autre information, vous pouvez consulter [notre aide en ligne](#).

Avec l'inspecteur, aucune agression (physique et/ou verbale) ne sera tolérée :

Pour rappel, en cas d'agression d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Résultat de votre examen :

Le lendemain de votre examen, vous avez la possibilité de [consulter votre résultat](#). En cas de réussite, vous devrez solliciter par vous-même la fabrication de votre permis de conduire sur le site de [l'ANTS](#).

CHARTRE DE BONNE CONDUITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Préambule

La courtoisie, le respect de l'autre et la maîtrise de soi sont des éléments fondamentaux, au même titre que l'application des règles du code de la route. Ces valeurs sont essentielles pour garantir la sécurité de tous, candidats, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et autres usagers de la route.

L'inspecteur est un représentant de l'État, expert formé et qualifié, chargé de s'assurer que je suis capable de respecter ces principes de bonne conduite.

En acceptant cette convocation à passer l'examen pratique du permis de conduire, **je m'engage à respecter les règles, les autres usagers et l'inspecteur.**

Engagements

En acceptant cette convocation, je certifie respecter les engagements suivants :

- je suis ponctuel et je me présente à l'examen avec l'ensemble des documents requis ;
- je suis poli et respectueux envers l'inspecteur du permis de conduire en toutes circonstances ;
- je suis attentif aux instructions de l'inspecteur et je les exécute avec soin ;
- je suis positif et je reste calme, même en cas d'erreur ;
- je salue l'inspecteur à la fin de l'examen.

Conseils

Pour vous aider à respecter ces engagements, voici quelques conseils:

- entraînez-vous à conduire de manière responsable et sûre ;
- présentez-vous uniquement si votre formateur estime que vous êtes prêt.

Sanctions

En cas d'**insultes, gestes, menaces ou violences** à l'égard de l'inspecteur, je m'expose à des sanctions pouvant aller de l'interdiction de se présenter à l'examen jusqu'à de lourdes peines pénales (amende, emprisonnement).

Conclusion

En adoptant un comportement responsable et respectueux, je démontre que je suis capable de conduire en sécurité et je me donne les meilleures chances de réussir à l'examen.

Enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

Objectifs :

- Former des conducteurs responsables, autonomes et capables d'assurer leur sécurité et celle des autres usagers.
- Favoriser l'acquisition des connaissances du Code de la route (règles, panneaux, sanctions, etc.).
- Développer les compétences de conduite en conditions réelles, comme l'évaluation des distances, la maîtrise du véhicule, et la gestion des imprévus.
- Sensibiliser aux enjeux de la sécurité routière (risques liés à l'alcool, à la vitesse, etc.).

Ressources pédagogiques :

1. **Manuels imprimés ou numériques** pour réviser les bases théoriques.
 2. **Applications mobiles** pour des entraînements interactifs. (ENPC)
 3. **Vidéos explicatives** sur les manœuvres et les erreurs courantes à éviter.
 4. **Fiches pratiques** résumant les étapes de l'examen.
- Vidéos et infographies sur la sécurité routière.
 - Études de cas sur des accidents réels pour illustrer les conséquences d'une conduite irresponsable.
 - Quiz interactifs pour tester les connaissances sur le Code de la route.
-

Déroulement de la formation en auto-école

Formation théorique :

- **Cours en présentiel ou en ligne** : Apprentissage des règles du Code de la route via des séances interactives.
- **Tests blancs** : Simulations de l'examen théorique pour préparer l'élève.
- **Ressources numériques** : Accès à des plateformes d'entraînement avec des séries de questions.

Formation pratique :

- **Évaluation initiale** : Déterminer le niveau de l'élève pour planifier les heures de conduite nécessaires.
- **Leçons de conduite** : Apprentissage progressif, de la prise en main du véhicule à la maîtrise des situations complexes.
 - Départs en côte, manœuvres (créneau, demi-tour), circulation en agglomération et sur autoroute.
 - Gestion des situations imprévues (priorité, dangers potentiels).
- **Suivi pédagogique** : Livret de suivi précisant les compétences acquises et à acquérir.

Encadrement :

- Formateurs qualifiés délivrant des conseils pratiques et adaptés à chaque élève.
 - Possibilité de conduite accompagnée pour approfondir l'expérience.
-

3. Conditions de passage des examens

Examen théorique (Code de la route) :

1. **Documents requis :**
 - Pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport).
 - Convocation à l'examen, envoyée par l'auto-école ou l'organisme agréé.
2. **Modalités :**
 - Présentation dans un centre agréé.
 - Examen sous forme de QCM (40 questions, 35 bonnes réponses minimum pour réussir).

Examen pratique (conduite) :

1. **Documents requis :**
 - Pièce d'identité valide.
 - Livret d'apprentissage (en cas de conduite accompagnée).
 - Convocation à l'examen.
2. **Modalités :**
 - Examen d'une durée de 32 minutes, avec un inspecteur.
 - Comprend :
 - Contrôle de sécurité (questions techniques sur le véhicule).
 - Exercice pratique (manœuvre).
 - Conduite en situation réelle (circulation en ville, sur route ou autoroute).
 - Évaluation basée sur une grille de compétences, comme le respect des règles, l'anticipation et la gestion des situations.

Modalités d'accompagnement :

- Les élèves sont accompagnés par leur formateur le jour de l'examen.
 - Assistance administrative fournie par l'auto-école pour gérer les convocations et les démarches.
-

Sanctions en cas d'agression à l'encontre des examinateurs du permis de conduire

Avec les examinateurs du permis de conduire, aucune agression n'est permise.

Les auteurs de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages à l'encontre des examinateurs du permis de conduire chargés d'une mission de service publique, sont passibles de sanctions pénales.

Les sanctions

- **7 500 euros d'amende** en application de l'article 433-5 du code pénal.

En cas de paroles, gestes ou menaces adressés à l'encontre d'un examinateur du permis de conduire dans l'exercice ou à l'occasion de sa mission et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction. Si ces faits sont commis en réunion, la sanction est de 6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.

- **3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende** en application de l'article 222-13 4° bis du code pénal.

En cas de violence ayant entraîné une interruption temporaire de travail. En cas d'usage ou menace d'une arme ou commis par plusieurs personnes : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende si ces deux situations sont réunies.

- **5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende** en application de l'article 222-12 4° bis du code pénal.

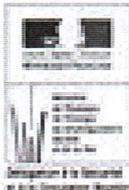
En cas de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours,

Si avec usage ou menace d'une arme ou commis par plusieurs personnes : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende si ces deux situations sont réunies

Dans tous ces cas, le candidat au permis de conduire encourt en outre 3 ans d'interdiction de se présenter à l'examen en application des articles L. 211-1 et L. 221-5 du code de la route





CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ **SÉRIE**

EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : _____
 L'aspirant / Nom : _____ Charge(s) de l'examinateur de l'épreuve ou simulateur de : _____
 Adresse, ville, CP : _____ Pays : _____
 (N° de carte de permis valide, voir la section 2 sur le site www.permisinterieur.gouv.fr)
 Catégorie de permis délivrée : A A2 B B1 B15 C C1 C16 D D1 D16

Attesté par la réussite à l'épreuve de l'évaluation : le ____/____/____ à _____
 N° de département : _____ et page : _____ déjà réussi les catégories de permis : _____
 régularisation épreuve d'épreuve pratique (Art. R.224-25 du Code de la Route) N° de permis : _____
Résultat d'examen : **FAVORABLE** ou **INSUFFISANT**
 (à cocher à l'issue de l'examen)
Codes spécifiques : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100
 Valeur des conduites à compter de : _____
 Valeur minimaire validée (suppl.) : _____
 Autre code : _____
 Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'approbation					Sub-domaines concernés (à cocher)		
	0	1	2	3	4	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Compétences et connaissances générales								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Compétences et connaissances spécifiques								
Prendre l'information								
Adapter son itinéraire aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Compétences et connaissances liées aux situations particulières								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir une espace de sécurité						1	1	1
Résumé total								
Coordination des actions								
Conduite économique et respectabilité de l'environnement								
Total général								

Observations

Vous ne devez rendre votre dossier à la notice réglementaire adressée au centre de la Sécurité pour copier les résultats de votre évaluation.

